

Au lendemain des annonces de Castex

Passé vaccinal : un nouveau cran dans la remise en cause des libertés

Pierre Demale

C'est donc en plein milieu des congés de Noël que le gouvernement a pris la décision de présenter, lundi 27 décembre, en Conseil des ministres extraordinaire, précédé d'un Conseil de défense, son projet de loi imposant le passe vaccinal accompagné d'une batterie de mesures (1). A nouveau, comme cet été, le gouvernement cherche à passer en force ses mesures liberticides : le projet de loi est examiné dès maintenant en commission à l'Assemblée nationale, puis au Sénat, le 5 janvier, pour une entrée en vigueur voulue dès le 15 janvier.

Comme l'avoue lui-même le ministre de la Santé, Olivier Véran, le passe vaccinal constitue une « forme déguisée d'obligation vaccinale » : en clair, celle ou celui qui n'est pas vacciné(e) contre la Covid-19 se verra interdire l'accès aux lieux publics (bars, restaurants, bibliothèques, salles de spectacle, musées, salles de sport...). Ce passe pourrait même être couplé d'une obligation de présenter un test négatif dans des lieux à définir.

Avec le passe vaccinal, un nouveau cran serait franchi dans la remise en cause des libertés : ce d'autant que le texte prévoit de nouvelles dispositions relatives au contrôle du passe. En effet, le projet entend « permettre aux personnes chargées d'en contrôler la présentation de vérifier, en cas de doute, l'identité de leur détenteur ». Comme le souligne le vice-président de la commission des lois à l'Assemblée nationale cité par le journal *Le Monde* (28 décembre) : « Ça va plus loin qu'une simple vérification, c'est une forme de contrôle d'identité qui ne dit pas son nom » et qui, de plus, « n'est pas autorisée par la loi ».

De son côté, le vice-président de la commission des lois au Sénat s'interroge : « S'il y a bien une notion qui n'est pas définie en droit, c'est le doute ». Et ils ne sont pas les seuls à s'inquiéter de la situation. Le journal *Le Parisien* (28 décembre) rapporte ainsi les propos d'un membre du gouvernement à l'issue de l'allocution du Premier ministre : « On est dans le brouillard total, ça navigue à vue ». Le journal patronal *L'Opinion* (28 décembre) s'interroge également : « Peut-on durablement créer deux catégories de Français, avec des droits différents d'aller et venir, de se livrer à telle ou telle activité ? Peut-on durablement pister

>>> Lire la suite page 2

Un chef de service de réanimation dénonce : « Une stratégie en place depuis près de deux décennies »

Djillali Annane, chef de service de réanimation de l'hôpital Raymond-Poincaré de Garches (Hauts-de-Seine), sur le plateau de BFM-TV le 27 décembre, dénonce :

« Notre quotidien n'est pas si différent de ce qu'il est depuis plusieurs années. C'est de façon chronique que le manque de personnels se fait ressentir et amène à la fermeture de lits bien avant le début de la crise sanitaire. Fin des années 2000-2009, on a voulu faire de l'hôpital un lieu de production de soins qui a tiré le plus

possible vers l'efficacité : produire le plus de soins possibles avec le moins de moyen. Cette stratégie en place depuis près de deux décennies maintenant a entraîné au sien de l'hôpital public en particulier un sentiment progressif de la part des soignants d'être dans une situation quasi à l'encontre des convictions des soignants que nous sommes. Autrement dit [notre conviction] est d'être là pour permettre à chacun de pouvoir accéder aux meilleurs soins possibles dans les meilleures conditions et non pas pour produire du soin. Et cela fait toute la différence. » ■

Pourquoi les hôpitaux craquent ?

4300 lits fermés en 2017
+ **4200 lits fermés** en 2018
+ **3400 lits fermés** en 2019
+ **5700 lits fermés** en 2020

**MACRON
A FERMÉ
17 600 LITS**

Au moins 17 000 lits fermés durant le quinquennat de Macron

Cette affiche (ci-contre) relayée par la France insoumise sur les réseaux sociaux avait été taxée de mensongère par différents commentateurs... Le site CheckNews, appartenant au journal *Libération*, est venu confirmer ce 24 décembre les chiffres relayés : 12 200 lits ont bien été supprimés entre 2017 et 2019 auxquels s'ajoute l'estimation de 5 700 fermetures pour l'année 2020.

En bref

Un forfait de 19 euros aux urgences à partir du 1^{er} janvier !

À partir du 1^{er} janvier, lors d'un passage aux urgences, chaque patient qui ne sera pas hospitalisé dans la foulée devra régler sur place une somme d'un peu moins de 20 euros. La mesure a été décidée il y a de longs mois, mais elle rentre en vigueur au 1^{er} janvier prochain, dans la discrétion la plus totale. Nous y reviendrons.

Le Centre hospitalier de Rouen lance une grève illimitée « Des effectifs, des lits, du matériel ! »

Le personnel des urgences du CHU de Rouen a entamé il y a une semaine une grève illimitée. Leurs revendications : des effectifs, des lits (rappelant que régulièrement les patients passent la nuit sur des brancards), du matériel.

Il y a quinze jours, le plan blanc était déclenché dans l'établissement. Les personnels des urgences ont décidé de contacter les syndicats. Le préavis de grève a été déposé par la CFDT, la CGT, SUD et FO. « Lundi matin, le taux de grévistes est de 100 %, les agents grévistes sont

assignés et donc travaillent, cela concerne une cinquantaine d'agents », a déclaré le secrétaire de la section CFDT du CHU de Rouen, Frédéric Louis. « Il faut que l'agence régionale de santé prenne conscience des difficultés de l'hôpital public. Hormis du recrutement, il n'y a pas grand-chose à faire », a estimé le syndicaliste. Selon Frédéric Louis, une cinquantaine de lits sont fermés sur l'ensemble du CHU, en raison des difficultés de recrutement, et une quarantaine de postes d'infirmiers ne sont pas pourvus. « Tout cela entraîne une désorganisation

« Les pertes de chance se multiplient pour la prise en charge des AVC en Ile-de-France »

Extraits d'un article publié dans le journal *Le Monde*, samedi 25 – dimanche 26 décembre

« Dans une lettre envoyée le 10 décembre, le service de neurologie de Bicêtre a interpellé les autorités sanitaires, le ministère et l'AP-HP (NDLR : assistance publique des hôpitaux de Paris). 34 lits de ce service (70% du total des lits) sont fermés, dont 6 de soins intensifs, faute d'infirmiers, alors que cette UNV (NDLR : unité neurovasculaire) était jusqu'ici un service phare. « Nous sommes très inquiets, nous ne pouvons plus répondre à la demande » déplore le neurologue Olivier Chassin.

« ILS N'ONT PAS D'AUTRE CHOIX QUE DE SÉLECTIONNER LES PATIENTS »

« Les exemples de pertes de chances se multiplient depuis quelques semaines et ne cessent de s'amplifier », interpellent les soignants de Bicêtre dans cette lettre. Ils n'ont pas d'autre choix que de sélectionner les patients. Cette situation touche toute l'Ile-de-France. (...)

Début novembre, les soignants des UNV franciliennes avaient dénoncé, dans *Le Monde*, l'impossibilité de maintenir ouverts de nombreux lits, faute de personnel suffisant – qui touche tous les services de l'hôpital. Un mois et demi plus tard, « la situation s'est aggravée et 50% des postes d'infirmiers ne sont pas pourvus dans ces services », abonde Sophie Crozier, neurologue à l'UNV de la Pitié-Salpêtrière (...).

« Selon les chiffres de l'ARS Ile-de-France, 23% des lits sont fermés (139 sur 585), dont 36 de soins intensifs fermés pour un total de 189, soit le double par rapport à début novembre (12%) »

« Cela fait des années qu'on alerte, affirme Sophie Crozier, également membre du Collectif inter-hôpitaux. Avant l'épidémie de Covid-19, le nombre de lits était déjà insuffisant. »

« Au quotidien, la situation est devenue tellement complexe en Ile-de-France qu'on est obligés de mettre en place des procédures internes, qu'on appelle dégradées, pour anticiper la probabilité de ne pas prendre en charge le patient comme il le devrait », constate le professeur Eric Jouvent, responsable de l'UNV de l'hôpital Lariboisière, où 24 lits non intensifs sur les 36 sont fermés, faute de personnel.

« A L'HÔPITAL BICHAT, SEULS 4 LITS DE SOINS INTENSIFS SUR 10 SONT OUVERTS, ET PLUS AUCUN EN UNV... »

Conséquence : « Il est de plus en plus fréquent que des patients soient déposés aux urgences alors qu'ils devraient être gérés par nos équipes neurovasculaires », poursuit le professeur Jouvent. »

Les intertitres sont de la rédaction d'Informations ouvrières ■

(1) Citons : le télétravail obligatoire 3 jours par semaine, la limitation des rassemblements en intérieur et en extérieur, la prolongation de l'état d'urgence sanitaire en Martinique et son instauration à la Réunion, ainsi que l'interdiction de consommer debout dans les bars ou encore l'interdiction d'organiser des concerts debout.

les déplacements et les loisirs de chacun, confier des missions de contrôle à des vigiles ou des restaurateurs ? ».

Il n'en reste pas moins qu'au nom des trois objectifs martelés par le Premier ministre dans son allocution ce lundi (« freiner la circulation du virus, soulager nos services hospitaliers et éviter la désorganisation de notre économie »), l'ensemble de ces mesures, en plus de s'attaquer aux libertés, visent à camoufler l'entreprise de démolition de l'hôpital public renforcée ces derniers mois par la politique de suppression de lits, de services, voire d'hôpitaux menée par l'exécutif.

Ce qui est rapporté à ce sujet par le journal *Le Monde* à propos des pertes de chances pour la prise en charge des AVC en Ile-de-France est glaçant (lire page précédente). Il y a aussi une autre raison à ce nouveau coup de force engagé par le chef de l'Etat : « pour Emmanuel Macron, la période peut apparaître comme opportune. Au moment où sa rivale de droite, Valérie Pécresse, semble le menacer sérieusement, le voici de nouveau au centre du jeu et des attentions » (*Le Monde*, 28 décembre).

S'interrogeant sur le déroulement de la campagne présidentielle dans ce contexte, et se préoccupant des oppositions « réduites à l'état de spectatrices face à une crise pilotée depuis l'Élysée », le journal *Libération* (28 décembre) cite, quant à lui, les propos du président du groupe socialiste au Sénat, Patrick Kanner : « S'il n'y a pas de campagne, c'est une sacrée prime au sortant. » Nous aurons l'occasion d'y revenir prochainement.

Point de vue

Gérald Kierzec, médecin urgentiste

« Cette cinquième vague montre l'échec de la stratégie du "tout vaccin" »

Dr Gérald Kierzec sur le plateau de LCI, face à Maud Petit, députée Modem du Val-de-Marne, 24 décembre 2021 :

« C'est une erreur de stratégie médicale, pardon de le dire, mais cette cinquième, sixième, septième vague, je ne sais plus comment on l'appelle, de contamination, montre l'échec de la stratégie sur le "tout vaccin". On a pensé, il y a quelques mois, qu'on vaccinait tout le monde, il y avait le passe sanitaire et qu'on pouvait vaquer à ses occupations et qu'il n'y aurait pas de nouvelle vague, on voit bien que ça n'a pas été le cas, donc encore une fois, il faudrait remettre en cause médicalement, scientifiquement cette stratégie du "tout vaccinal" pour plus le cibler sur les gens à risque, arrêtez de penser que c'est un totem d'immunité (...) vous êtes en train de vouloir empêcher de prendre les transports, être obligé de montrer son passe vaccinal dans les entreprises (...). Ne continuez pas dans cette erreur-là, vous avez fait cette erreur pendant des mois en disant : "on va reprendre une vie normale grâce aux vaccins", ce qu'on vient de vivre ces dernières semaines est la démonstration que le vaccin ne permet pas de reprendre une vie normale ; c'est le vaccin, d'une part,

« Arrêtez de faire porter la responsabilité sur les non-vaccinés »

pour protéger les plus fragiles, ce sont les gestes barrières, d'autre part ; et troisièmement, c'est l'évolution par elle-même de ce virus respiratoire (...). Arrêtez de faire porter la responsabilité sur les non-vaccinés, vous voyez bien que les gens qui sont actuellement contaminés sont aussi bien vaccinés que non-vaccinés (...). Ce qui est en train de poser problème actuellement dans le pays, c'est le taux de contamination (...), les arrêts de travail, etc., ça n'a rien à voir avec le vaccin (...). Je voudrais juste vous lire une dépêche de l'OMS, l'organisation mondiale de la santé, qui dit : "Covid-19, l'OMS affirme que les doses de rappel ne mettront pas fin à la pandémie". C'est ça qu'il faut comprendre : c'est que de penser qu'une stratégie où on vaccine un maximum, première, deuxième, troisième dose, 100% de la population, on verrouille tout, les transports avec un passe vaccinal, etc. On sait que ce n'est pas ça qui va sortir de la pandémie (...). Encore une fois, je ne suis pas du tout anti-vax, je suis pro-vax, il faut aller se vacciner quand on est à risque, etc. Mais ne pas tout mélanger, ne pas dire : "c'est le vaccin qui va nous sauver de la pandémie", parce que ça, ce n'est pas vrai. » ■

Présidentielle :

« Un débat démocratique escamoté et monopolisé par Emmanuel Macron autour de sa gestion de la crise sanitaire »

Lu dans les *Echos*, lundi 27 décembre

« Dans les états-majors politiques, plus de doute : cette campagne présidentielle sera une campagne sous Covid. Si tous les candidats s'y préparent, aucun ne sait vraiment à quoi elle ressemblera. La vague Omicron hypothèque sérieusement l'organisation de grands meetings qui, s'ils rassemblent in fine peu d'électeurs, font partie de la chorégraphie traditionnelle d'une campagne visant, par ses images de liesse, à galvaniser les troupes et à mobiliser un socle électoral. Les campagnes municipales et régionales ont montré qu'il est possible de faire campagne, notamment sur les réseaux sociaux, mais que les traditionnels tractages ou porte-à-porte sont plus difficiles. Les débats télévisés pourraient donc prendre une place prépondérante. La crise pose un autre problème : en pleine vague épidémique, le débat public laisse peu de sujets émerger en dehors de la pandémie. Les oppositions en ont fait jusqu'ici l'amère expérience et nombreux sont les candidats à s'inquiéter d'un débat démocratique escamoté et monopolisé par le sortant, Emmanuel Macron, autour de sa gestion de la crise sanitaire. »

Ils ont dit...

Valérie Pécresse favorable au passe vaccinal
En visite dans un centre de vaccination quelques jours avant les annonces de Castex, la candidate des Républicains a indiqué qu'elle approuvait la mise en place du passe vaccinal, en demandant que « la privation de liberté soit proportionnée à la protection de la santé » et que ce passe soit réservé aux lieux de loisirs et non aux lieux de travail comme cela avait été un temps envisagé par le gouvernement.

Anne Hidalgo : « J'imposerais la vaccination obligatoire »
Anne Hidalgo était l'invitée de Jean-Jacques Bourdin sur le plateau de BFM TV jeudi 23 décembre. Interrogée sur le projet de passe vaccinal du gouvernement, la candidate du PS à l'élection présidentielle a déclaré « la principale critique (...) c'est qu'il s'agit d'une obligation vaccinale déguisée », avant de caractériser ce qui semble d'après elle le vrai problème... c'est-à-dire une « gestion

de la crise sanitaire qui ne dit pas son nom »... Voulant régler ce problème de vocabulaire cher à ses yeux, elle a finalement précisé ce qu'elle aurait fait si elle était au pouvoir : « Moi, j'imposerais la vaccination obligatoire ». Qui dit vaccination obligatoire, dit sanction en cas de non-vaccination. La candidate précise « la sanction, elle se fait comment ? Par le fait que des gens qui n'ont pas cette obligation de vaccination ne peuvent pas en fait mener une vie normale ».

Le groupe parlementaire PS indique son intention de voter pour le passe vaccinal
La députée PS Valérie Rabault, porte-parole de la candidate Anne Hidalgo, a indiqué que son groupe parlementaire votera en faveur du texte, tout en regrettant « l'hypocrisie » du gouvernement sur ce sujet.

Jean-Luc Mélenchon dénonce « les méthodes brutales »
En visite en Martinique, Jean-Luc Mélenchon a déploré que le gouvernement « concentre tout

autour de la question de la vaccination », rappelant que les vaccinés peuvent avoir le Covid-19 et contaminer d'autres personnes. Le candidat a fustigé la décision du gouvernement de supplanter le passe sanitaire par un passe vaccinal qualifiant « d'erreur » la volonté de régler la crise sanitaire « par des méthodes brutales ». Il plaide pour un retour à la gratuité des tests de dépistage.

« le gouvernement a continué à fermer des lits » (Eric Coquerel, député LFI)
Sur FranceInfo ce lundi 27 décembre, le député LFI Eric Coquerel a dénoncé « le fait de ne pas avoir mis le paquet sur l'hôpital public » et d'avoir « continué à fermer des lits, ce qui fait qu'à nouveau, on craint que l'hôpital soit submergé, et les soignants également ». Il juge encore que le gouvernement, « au lieu de faire confiance aux Français », en continuant « à convaincre que le vaccin est utile pour soigner les formes graves, prend des mesures qui pourraient être dangereuses pour l'Etat de droit ». ■

Sondage : Mélenchon en tête chez les 18/34 ans

19 % des intentions de vote chez les 25/34 ans, et 24 % des 18/24 ans pour la candidature Jean-Luc Mélenchon, en tête devant les autres candidats. C'est l'estimation donnée suite à une récente enquête de sondage réalisée par le laboratoire d'études de l'opinion Cluster17 en date du 15 décembre.

Nous rappelons à nos lecteurs que notre prochain numéro paraîtra le 5 janvier 2022.

La rédaction d'Informations ouvrières vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année.

Elle vous invite à poursuivre votre soutien en vous réabonnant.

Je m'abonne à INFORMATIONS OUVRIÈRES

Par prélèvement mensuel : 5,80 euros 9,50 euros pour les plis clos

Pour consulter l'édition numérique d'IO (offre réservée aux abonnés par prélèvement mensuel), indiquez LISIBLEMENT votre adresse e-mail en CAPITALES

@.....

(Les prélèvements ont lieu en fin de mois. Dater et signer l'autorisation de prélèvement ci-contre en joignant un relevé d'identité bancaire ou postale. Vous pourrez suspendre à tout moment ces prélèvements par simple lettre.)

- 5 numéros "découverte" : 7 euros 12 numéros : 17 euros 4 mois (17 numéros) : 24 euros
 6 mois (25 numéros) : 33 euros 1 an (51 numéros) : 65 euros 1 an, pli clos : 110 euros
 12 numéros : 10 euros pour tout premier abonnement

Remplir lisiblement et en lettres CAPITALES

Comité : Département :

Nom, prénom :

N° : Rue, bd, av., etc. : Nom de la voie :

Code postal : Ville :

Bulletin à renvoyer à : *Informations ouvrières*, 87, rue du Faubourg-Saint-Denis, CS 30016, 75479 Paris Cedex 10. Chèque à l'ordre d'*Informations ouvrières*.

Mandat

En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez *Informations ouvrières* à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions d'*Informations ouvrières*. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée : dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé, et vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.

Date :
Signature (obligatoire) :

IMPORTANT : n'oubliez pas de joindre un relevé d'identité bancaire ou postale, de dater et signer votre autorisation de prélèvement.

Numéro ICS : FR69ZZ442543

Cadre réservé à l'administration du journal